



MAIRIE  
DE  
**QUIERS**  
77720

Département de Seine et Marne

Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 077-217703818-20240412-DEL\_2024\_12-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS  
du vendredi 12 avril 2024**

**DEL-2024-12**

Le vendredi douze avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-quatre, convocation diffusé le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, Mme Nathalie PAULON qui donne pouvoir à M. José CUETO, M. Laurent GADET.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Gérard FABRE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 10

**Objet : Vote des subventions versées aux organismes de droits privés pour l'année 2024.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre des membres présents et représentés, décide de voter l'octroi des subventions versées aux organismes de droits privés, pour l'année 2024, le montant total s'élève à 26 574,70€.**

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Accordé
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE DE NANGIS	125,00 €
QUIERS ANIMATIONS	21 000,00 €
GYM QUIERS	1 500,00 €
CLUB DES BLEUETS	2 500,00 €
COMITE DE DEFENSE DES CHATS LIBRES	200,00 €
TENNIS CLUB DE NANGIS	50,00 €
TENNIS DE TABLE DE NANGIS	25,00 €
POINT AUTONOMIE TERRITORIAL DE MELUN	299,70 €
EGLISE SAINT MARTIN DE QUIERS	850,00 €
NANGIS NATATION	25,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à Quiers, le 12 avril 2024

Par délégation du Maire l'Adjoint, Gérard FABRE

